



COMMUNE DE  
**LA COLLE-SUR-LOUP**

La Colle-sur-Loup,  
Le 22 août 2019

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

**Objet :** Constat de l'état d'abandon de 34 concessions perpétuelles dans le cimetière de La Colle-sur-Loup (situé avenue de Verdun)

**Certificat constatant l'affichage de l'extrait du 1<sup>er</sup> procès-verbal relatif à l'état d'abandon de ces concessions, faisant office de notification**

Je soussigné, Jean-Bernard MION, Maire de la commune de La Colle-sur-Loup (Alpes-Maritimes), certifie que le procès-verbal dressé le 24 avril 2019, avec l'assistance de Yves DURAND, adjoint au Maire, et de Xavier DRAPIER, chef de la Police Municipale, a été affiché par extrait pendant un mois, à deux reprises et à quinze jours d'intervalle, à la porte de la mairie et à celle du cimetière de la commune susvisée, soit :

- du 24 avril 2019 au 23 mai 2019,
- du 7 juin 2019 au 6 juillet 2019,
- du 22 juillet 2019 au 21 août 2019.

En foi de quoi, j'ai établi le présent certificat qui sera annexé à l'original du procès-verbal constatant l'état d'abandon des sépultures.

De plus, par application de l'article L.2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant les communes à remettre en service les concessions perpétuelles en état d'abandon, ce présent avis d'affichage fera office de notification du procès-verbal, dressé le 24 avril 2019 constatant l'état d'abandon des sépultures, lesquelles ont plus de trente ans d'existence, et permet aux descendants ou successeurs de rétablir le bon état d'entretien. Dans le cas contraire, la commune effectuera la reprise desdites concessions dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Jean-Bernard MION**  
Maire de La Colle-sur-Loup  
Conseiller régional

Vice-Président à la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis  
Réf. : JBM/NM/MB/SC

Chemin du Canadel - 06480 La Colle-sur-Loup  
Tél. : 04 93 32 83 25 / Fax : 04 93 32 01 09  
www.lacollesurloup.fr



*Jean-Bernard Mion*